

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 4 juillet 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 DGRI 55** Subvention (1 800 euros) à l'association Russie Libertés (2°) pour la commémoration du dixième anniversaire de l'assassinat d'Anna Politkovskaïa.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Russie-Libertés, sise 23 rue Greneta, 75002 Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7° Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1 800 euros est attribuée à Russie-Libertés, 23, rue Greneta, 75002 Paris (simpa n°142042 ; dossier 2016\_02119).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, VF 07002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**